Règlement pour les écoles primaires communale de l'arrondissement de Carcassonne : extrait du registre des délibérations du Conseil royal de l'Instruction publique

Numéro d'inventaire : 2018.3.462

Auteur(s): France. Ministère de l'Instruction publique Type de document: texte ou document administratif

Imprimeur : Imprimerie de C. Labau **Période de création** : 2e quart 19e siècle

Date de création : 1836

Inscriptions:

• lieu d'impression inscrit : Carcassonne Matériau(x) et technique(s) : papier

Description : Feuillet cousu. Couverture marron. Titre et date reportés en 4e de couverture

ms. encre noire.

Mesures: hauteur: 24,5 cm; largeur: 19,5 cm (dimensions fermées)

Mots-clés: Textes normatifs relatifs à l'enseignement en France (législation, débats, BO)

Filière : École primaire élémentaire Lieu(x) de création : Carcassonne

Utilisation / destination: enseignement

Historique : Provenance: Centre d'Étude et de Recherche en Histoire de l'Éducation (Saint-

Brieuc, Côtes d'Armor).

Autres descriptions : Langue : français

Nombre de pages : 11 p. **Lieux** : Carcassonne

RÈGLEMENT

POUR LES

ÉCOLES PRIMAIRES

COMMUNALES

de l'Arrondissement

de Carcassonne.

Ministère de l'Instruction publique.

Ouversité de France.

RZTRAIT

DII

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Du Conseil royal de l'Instruction publique.

Proces verbal des Séances du 10 juin 1836.

LE CONSEIL ROYAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,

Sur le Rapport de M. le Conseiller chargé de ce qui concerne les Ecoles primaires;

Vu la loi du 28 juin 1833 sur l'Instruction primaire;

Vu le statut général du 25 avril 1834 concernant les Ecoles primaires;

Vu le projet de règlement proposé par le Comité d'arrondissement de Carcassonne, pour les Ecoles primaires de son ressort;

Arrête ainsi qu'il suit le Règlement particulier desdites Ecoles.

fettres des maximes de more II SATIPAHO aux devoirs que les enfants

Du Local et du Mobilier.

ARTICLE 1,er

La salle d'école sera, autant que possible, vaste, bien aérée, bien éclairée, et telle surtont que la disposition des fenêtres permette d'en renouveler l'air facilement; elle sera munie d'un poêle. Lorsque le local renfermera un préau, les élèves y seront réunis avant la classe et pendant le temps des récréations.